



Bienvenue

Nous avons récemment tenu notre dixième assemblée générale et avons constaté l'importance croissante de notre travail dans un contexte de projet politique européen en déliquescence.

La crise des réfugiés a montré que les principes européens d'égalité démocratique et de droits sociaux sont toujours gravement menacés. Le combat des peuples sans État est devenu l'exemple le plus prometteur du besoin criant de relance démocratique et de la réponse de l'Europe à la crise économique et institutionnelle actuelle.

Les récents succès des partis corses pro-indépendance et des mouvements sociaux et politiques en Écosse et en Catalogne indiquent que la défense de l'identité individuelle va de pair avec l'affirmation de la souveraineté comme condition préalable au développement politique et social. Le fondement de ces processus populaires

Le combat des peuples sans État est une réponse prometteuse à la crise économique et institutionnelle qui touche l'Europe.

peut s'étendre à d'autres nations européennes sans État,

non seulement dans la défense de la diversité culturelle et linguistique, mais aussi pour la question de la représentation dans l'Union.

Le fait que 34 nouveaux États soient devenus membres des Nations Unies au cours de ces 20 dernières années ne doit rien au hasard. Les peuples du monde entier luttent pour l'autonomie et ont confiance en leurs propres efforts. La défense des droits collectifs démontre non seulement le désir du peuple de participer à la politique et d'adopter les intérêts de la communauté, mais également pour sortir de la crise et pour affirmer et exercer la démocratie par opposition aux tendances autoritaires des élites économiques et financières.

Xabier Macias, Président du Centre Maurits Coppieters



Le droit de décider, le meilleur outil démocratique pour résoudre les conflits #StatelessChallenges

Josu Juaristi Abaunz

Les deux questions pertinentes qui structurent le débat sur l'avenir du Pays basque sont la légalité et la légitimité.

Tout d'abord, dans le cas du Pays basque, la « légalité » est ce qui délimite l'Espagne au sud et la France au nord, en remettant en cause et en affaiblissant nos droits en tant que nation. On pourrait aussi arguer que la décision prise par le Parlement de la Communauté autonome basque de se positionner en faveur du droit à l'autodétermination et du droit de décider relève du terme « légalité ». Cependant, ce résultat décisif n'a pas eu d'effet concret sur l'État espagnol.

Ensuite, notre « légitimité » est notre identité en tant que nation. Bien plus que d'un héritage historique partagé, notre légitimité provient de la volonté du peuple. La question de savoir combien de Basques sont en faveur de l'indépendance reste entière, étant donné qu'aucun référendum susceptible d'établir ces chiffres n'a jamais été organisé dans aucune région de notre pays.

Lorsque nous mettons ces débats sur la table, lors des négociations européennes, nous constatons que la majorité des forces politiques unionistes ont l'habitude de déclarer : « pourquoi vouloir ériger de nouvelles frontières dans l'Union européenne qui n'en a aucune ? » Nous savons tous que ce n'est pas tout à fait exact. L'Union européenne a clairement des frontières intérieures qui délimitent les territoires de ses États membres. Dans le cas du gouvernement espagnol, le

Parti populaire et le Parti socialiste ouvrier espagnol considèrent souvent que les demandes des Catalans, des Basques et des Galiciens sont insignifiantes et irréalisables, ce qui tourne en dérision nos demandes de devenir un État, dans la perspective d'une Union européenne ingérable.

Ce que nous devons examiner est la question de savoir si l'Union européenne a la capacité de créer un cadre démocratique qui pourrait traiter efficacement, avec flexibilité et

Notre légitimité provient de la volonté du peuple.

avec pragmatisme les procédures et les conséquences des demandes d'autodétermination afin d'apporter de

nouvelles réponses aux nouvelles questions. À l'heure actuelle, les traités européens sont complètement muets à ce propos.

Comme toujours, la société civile est la clé. Dans le cas du Pays basque, cela passe par la création d'un soutien populaire, non seulement dans l'idée de créer une nation basque, mais aussi pour créer un État basque. Nous disons toujours que chaque nation et chaque peuple ont leur propre dynamique, leurs défis particuliers et leurs avantages uniques. Pour contribuer utilement aux initiatives, qui exercent une pression du bas au niveau du citoyen, nous avons contribué au développement d'une campagne intitulée « C'est dans nos mains » (« Gure Esku Dago »).

*Josu Juaristi Abaunz,
Membre du Parlement européen
EH BILDU*



L'existence d'un État est un fait, pas un critère - « Faites-vous à l'idée et agissez comme tel ! »



Ana Stanič

OPINION - *Durant la dixième assemblée générale du Centre Maurits Coppeters, Ana Stanič nous a fait l'honneur d'être la principale conférencière du dîner-débat Coppeters. Elle y a abordé la sécession et la succession d'État dans la perspective du droit international, a partagé ses observations sur les leçons tirées des récents États indépendants, tels que le sien, la Slovénie, et a fourni des recommandations sur*

la manière dont préparer les négociations d'indépendance.

L'existence d'un État est une question de fait et pas une question de droit, ce qui signifie que l'idée de reconnaissance d'un État est assez distincte de l'idée d'existence d'un État. En ce sens, le fait qu'un État existe ou pas est une question de fait et ne dépend pas d'une reconnaissance.

Bien que la reconnaissance d'un État et son adhésion aux Nations Unies ou à d'autres organisations internationales soient importantes, il ne s'agit pas d'une condition fondamentale pour qu'un peuple soit considéré comme un État. Il existe de nombreux exemples en droit international

Il est essentiel de comprendre qu'il n'existe rien en droit international qui définit les critères de création ou de constitution d'un État.

d'États qui n'ont pas encore été reconnus comme tels, mais qui fonctionnent comme un État, à l'instar du Haut-Karabagh et de la Palestine.

Il est essentiel de comprendre qu'il n'existe rien en droit international qui définit les critères de création ou de constitution d'un État.

En outre, rien en droit international n'interdit la déclaration unilatérale de souveraineté, comme

l'énonce clairement l'avis consultatif relatif au Kosovo de la Cour internationale de justice.

Le droit international ne traite pas de la création d'un État, car son objectif principal est de traiter des relations entre les États. C'est pourquoi la Cour internationale de justice a clairement précisé que le principe de souveraineté territoriale (ou d'intégrité territoriale) est un principe qui s'applique aux relations entre les États et qui, en soi, n'interdit pas le droit à l'autodétermination ou le droit d'un peuple à proclamer son indépendance.

Ana Stanič
Fondatrice de E&A Law Limited
Experte en droit international et droit européen

L'ADEO : faire bouger l'Occitanie !



Gael Tabarly et Gustave Alirol

Dans l'optique de s'ouvrir davantage à l'Europe et en reconnaissant que l'échange entre régions et minorités linguistiques confrontées à des problématiques semblables est une source d'inspiration essentielle pour faire vivre la diversité, l'ADEO a officiellement demandé son adhésion au Centre Maurits Coppeters. Elle a été formellement admise à l'occasion de la 10e assemblée générale à Ajaccio, en avril 2016.

Fondée en 1977 l'ADEO était au départ une simple association occitane ayant pour principale vocation la publication d'un journal. Ce journal « Volem viure al país » reprenait comme titre le slogan des paysans du Larzac en lutte contre l'État français qui voulait confisquer leurs terres pour y installer un immense camp militaire.

« Volem viure al país », c'est l'expression en langue occitane d'une volonté politique d'autonomie et de liberté qui garde toute son actualité. L'ADEO popularise, depuis, les idées politiques occitanes autour des principaux enjeux du monde contemporain. Elle s'adresse ainsi aux acteurs occitans, mais aussi au monde politique, aux médias, aux entreprises et au grand public.

L'ADEO se profile comme un laboratoire d'idées, un think tank pour des recommandations politiques inspirées.

En 2014, sous l'impulsion de Gaël Tabarly, l'assemblée générale de l'ADEO a décidé de faire évoluer l'association. Dès cet instant, l'ADEO a souhaité ne pas se limiter à l'édition d'un journal, mais devenir un véritable lieu de réflexion.

Depuis cette date, l'ADEO se veut un laboratoire d'idées, un « think tank » ayant pour objet la production et la diffusion de solutions inspirées et des recommandations de politique publique intégrant les points de vue occitans.

L'ADEO s'est également impliquée dans la création d'un événement (« La Dintrada ») qui s'est tenu pour la première fois en septembre 2015.

« La Dintrada » est un lieu de rencontres, de conférences, de débats sur les grands enjeux pour l'Occitanie et pour l'Europe. La prochaine édition se déroulera les 24 et 25 septembre à Leucate. Cette diversification d'activités s'est aussi traduite par le lancement d'une collection de livres et la création d'un site Internet.

Gustave Alirol,
Membre honoraire du Bureau de l'Alliance libre européenne
Coordinateur des affaires internationales pour le Parti Occitan

L'IRAI : un nouvel institut de recherche sur l'autodétermination des peuples et des indépendances nationales



Daniel Turp

Lors de la 10e assemblée générale du Centre Maurits-Coppieters, j'ai eu le plaisir d'annoncer la création de l'Institut de recherche sur l'autodétermination des peuples et les indépendances nationales (IRAI).

J'ai aujourd'hui le privilège de présider ce nouvel organisme qui s'est donné comme mandat principal de produire des études sur les questions économiques, environnementales, sociales et culturelles relatives à l'indépendance du Québec,

dans une perspective comparée et internationale.

L'IRAI sera indépendant des partis politiques et n'acceptera de recevoir aucune instruction de la part de leurs membres, dirigeants et dirigeantes. Le Conseil d'administration prendra l'ensemble des décisions concernant l'Institut et veillera au respect de l'indépendance et à l'impartialité de son personnel, de ses chercheurs et de ses chercheuses. L'Institut compte par ailleurs être en dialogue constant avec une panoplie d'acteurs et d'actrices du milieu politique, économique, social et culturel afin de créer un véritable réseau de recherche.

Madame Geneviève Baril, qui était associée l'Institut du Nouveau Monde depuis sa fon-

L'IRAI nouera des contacts avec des acteurs de la sphère sociale, économique, culturelle et politique pour déployer un nouveau réseau de recherche.

dation en 2005, a été désignée directrice générale de l'institut. Monsieur Pierre Karl Péladeau, qui a été impliqué dans la création d'un institut associé au Parti Québécois, a été choisi pour élaborer le plan stratégique de l'IRAI. Je vous invite à consulter le site interactif de l'IRAI que vous trouverez à l'adresse : www.irai.quebec.

*Daniel Turp
Professeur de droit constitutionnel et international
Université de Montréal (Québec), Conseiller scientifique du Centre Maurits Coppieters*

Le Congrès américain a débattu sur la politique américaine relative aux mouvements nationaux d'autodétermination

Le 15 mars, le sous-comité des affaires étrangères du Congrès américain sur l'Europe, l'Eurasie et les menaces émergentes a abordé la politique américaine en matière de reconnaissance des mouvements d'autodétermination et a reconnu la nécessité d'aborder le débat et de ne pas le reporter.

Dana Rohrabacher, présidente du sous-comité, a ouvert le débat en déclarant : « Au fil du temps, il est naturel pour les peuples d'aller de l'avant et de changer, tout comme les gouvernements changent. Nous devrions

et devons l'anticiper. Étant donné que les circonstances changent, les États-Unis doivent être ouverts à la possibilité qu'une modification pacifique des frontières ait du sens et favorise la stabilité. »

Jason Sorens, auteur de plusieurs ouvrages sur l'autodétermination, a déclaré qu'« une voie juridique vers l'indépendance peut favoriser la paix en contraignant les séparatistes et les gouvernements centraux à poursuivre leurs objectifs par des moyens électoraux et légaux. » Il croit que « le gouvernement américain

pourrait vouloir envisager non seulement les intérêts de l'État hôte, mais aussi

les effets de la sécession sur la stabilité régionale.

En général, le remplacement d'une relation d'État à nation par une relation d'État à État réduit la violence. »

Le professeur Paul Williams a fait référence aux cas particuliers de l'Écosse et de la Catalogne et de leur relation avec l'Union européenne. Il a soutenu que : « Sans une approche cohérente et cohésive envers ces mouvements, l'Union européenne s'est elle-même placée dans une position intenable et précaire ». Dans de nombreux États européens, la non-reconnaissance serait perçue comme antidémocratique.



Tweet!

Ana Miranda
[@anamirandapaz](https://twitter.com/anamirandapaz)
Avril 24, 2016

À Idomeni. Un enfer. Voici comment ils partagent la dignité et l'affection dans ce lieu inhumain. À l'image de cette grand-mère syrienne.



Nicola Sturgeon
[@NicolaSturgeon](https://twitter.com/NicolaSturgeon)
Mai 12, 2016

Dans l'attente de l'immense privilège de prêter serment aujourd'hui pour rejoindre le [@ScotParl](https://twitter.com/ScotParl) pour Glasgow Sud.

Centre Coppieters
[@IdeasForEurope](https://twitter.com/IdeasForEurope)
Mai 9, 2016

#EuropeDay Égalité sociale, diversité culturelle, droits humains, autodétermination et paix pour #AnotherEurope



Josep-M. Terricabras
[@jmterrericabras](https://twitter.com/jmterrericabras)
Mars 2, 2016

[@EP_President](https://twitter.com/EP_President) devrait prendre des mesures pour éviter l'attitude fasciste intolérable des MEP et des assistants d'Aube Dorée.

PARADIPLOMATIE : un outil politique de représentation essentiel ?

INTERVIEW - Sandrina Antunes est professeur assistante au département de science politique et de relations internationales à l'Universidade do Minho au Portugal, et auteure de nombreuses publications sur la paradiplomatie et l'autodétermination. Le 19 avril, Madame Antunes s'est exprimée lors de la conférence Coppieters intitulée « Stateless Nations and Europe: New Challenges, New Opportunities » tenue à l'Université de Saint-Jacques-de-Compostelle, en Galice.

Les gouvernements décentralisés, les villes et les villages utilisent la paradiplomatie pour exercer une influence au-delà de leurs frontières. Pourquoi les mouvements nationaux et régionaux ainsi que les partis en Europe ont-ils fini par considérer la paradiplomatie comme un outil politique essentiel et l'Europe comme une priorité essentielle dans leurs agendas politiques ?

À mon sens, utiliser le terme « paradiplomatie » comme concept « fourre-tout » qui s'appliquerait à tous les mouvements nationaux/régionaux est plutôt incorrect. Les activités paradiplomatiques en Europe étaient, en effet, liées aux mouvements régionaux et nationaux ainsi qu'aux partis politiques à la fin des années 1990, car l'Europe était généralement perçue comme une opportunité politique. Même si l'Europe était généralement perçue comme une nouvelle plateforme politique, la nature et les objectifs de ces activités ont toujours été spécifiques. Il est vrai que la notion de paradiplomatie a souvent été étroitement liée aux notions de « contournement national » et pouvait être définie comme la

capacité des gouvernements régionaux à représenter leurs propres intérêts, qu'ils soient économiques, politiques, culturels au niveau international. Je crois que ce concept a été trop « étendu ». Bien que la paradiplomatie a eu un important impact sur la politique territoriale à la fin des années 1990, elle a toujours été un concept « flou » qui demandait davantage de systématisation, de même que des lignes théoriques claires.

Quel rôle jouent les bureaux régionaux dans l'activité paradiplomatique des gouvernements subétatiques en Europe ? Les opinions à ce propos ont-elles changé avec le temps ?

Les « bureaux régionaux » en Europe sont un autre concept qui doit être abordé avec précaution. L'Europe était généralement perçue comme un régime de gouvernements à niveaux multiples dans lequel les acteurs régionaux pouvaient agir de manière autonome, à l'écart d'une diplomatie d'État, afin de représenter leurs propres intérêts. L'objectif principal était, en effet, d'agir de manière parallèle ou opposée aux positions de l'État national afin de garantir

une représentation précise. La nature même de ces activités montre pourquoi leur relation avec le centre était surtout conflictuelle.

Europe 2020 est la stratégie d'économie de croissance durable et inclusive de l'Union européenne avec des objectifs clés en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie (ainsi que la lutte contre le changement climatique) pour les dix années à venir. La stratégie Europe 2020 a-t-elle influencé l'activité paradiplomatique et le rôle des bureaux régionaux ? Peut-elle être prise en considération pour contribuer à un changement positif en Europe dans lequel les régions font partie de la solution ?

Lorsque nous avons abordé l'agenda européen 2020, des changements importants étaient sur le point de se produire, car le nouveau processus politique a établi un nouveau contexte d'interdépendance fonctionnelle... En d'autres termes, l'Europe est devenue un système de gouvernance polycentrique dans lequel les bureaux régionaux de « première division » sont maintenant conçus comme un « outil du gouvernement », qui définit les options politiques à appliquer simultanément au niveau européen et régional. Depuis que la stratégie Europe 2020 demande l'intervention régionale, l'argument pour obtenir plus d'autonomie gouvernementale est économique et plus politique, même si nous pouvons identifier un chevauchement politique positif. Nous pourrions affirmer que la nature même de la paradiplomatie a changé, étant donné que le contournement national est maintenant réalisé par



Sandrina Antunes

la « gouvernance » et en « coopération » avec le centre, dans un système européen de gouvernance polycentrique. Nous pouvons conclure que cette nouvelle vision de l'Europe peut être intégrée à une vision néo-fonctionnaliste de l'Europe.

Considérez-vous la diplomatie publique, la paradiplomatie et la protodiplomatie comme faisant partie d'un continuum ou comme des outils pouvant être utilisés simultanément pour tirer profit des opportunités de représentation ?

Je dirais qu'elles ne font pas partie d'un continuum, mais qu'elles peuvent être complémentaires d'une certaine manière. Alors que les concepts de paradiplomatie et de protodiplomatie font référence à l'engagement international des gouvernements régionaux, le premier concept suppose que ces activités soient menées en parallèle à la diplomatie nationale, et le second en opposition à la diplomatie nationale. En général, la diplomatie publique est un phénomène plus moderne et fait référence à l'activité internationale dans le but de favoriser son identité et son activité économique et sociale. L'objectif principal n'est pas d'influencer les décisions politiques ou les acteurs nationaux, mais de toucher l'opinion publique internationale et d'obtenir une reconnaissance internationale informelle.

Editorial board - Xabier Macías, Günther Dauwen, José Miguel Martínez Tomey, Alan Sandry, Josep Vall and Antonia Luciani

Advisory Scientific Council - Luc Boeva, Xosé Manuel Nuñez-Seixas, Carmen Gallego, Josep Huguet, Jaume Garau and Daniel Turp

Coordination - Ignasi Centelles and Iva Petkovic

In partnership with

FUNDACIÓ JOSEP IRLA

fundació nexe

adeo

